

Conseil communal du 24 février 2022

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant le suivi de la motion sur la Justice de paix

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR-Open vld : En mai 2021, la majorité déposait une motion demandant que la Justice de paix soit maintenue dans ses locaux actuels ou à proximité.

Monsieur le Bourgmestre avait précisé avoir eu des contacts avec la commune d'Uccle pour éventuellement installer les juridictions des deux communes au Parvis.

Dix mois se sont écoulés depuis, pouvez-vous nous donner l'état d'avancement de ce projet ? Quelles sont les perspectives ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous avons déposé cette motion car nous considérons que la Justice de paix est un service de proximité qui ne doit pas être trop éloigné de la population.

Il nous a été confirmé que le ministre de la Justice, M. Van Quickenborne, avait en effet l'intention de regrouper les justices de paix sur la base des anciens cantons. En ce qui nous concerne, il s'agit du canton Uccle-Saint-Gilles-Forest. Pour le moment, nous n'avons aucune information sur l'état d'avancement du projet.

La commune d'Uccle est assez favorable à l'idée d'installer nos justices de paix respectives en un même lieu. Ceci étant, comme je l'ai dit à mon collègue ucclais, si le projet devait se concrétiser, il supposerait l'aménagement de locaux, dont les frais ne devraient pas être supportés exclusivement par Saint-Gilles.

Quant à la commune de Forest, elle souhaiterait, comme nous, conserver une Justice de paix sur son territoire.

Voilà où nous en sommes. Nous devons attendre que le ministre de la Justice confirme ce regroupement que, tout comme vous, je déplore.

*

**

Question orale de M. Grégoire Kabasele, conseiller communal, concernant la future halle alimentaire

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – LB : La commune a lancé un projet de halle alimentaire, qui est d'ailleurs annoncé sur le site internet. J'aimerais savoir où en est le projet et quelles en sont les grandes lignes ?^[SEP]

Quelles seront les trois fonctions principales de ce lieu ?^[SEP]

Comment le projet sera-t-il financé et quel est son budget global ?

Enfin, des synergies sont-elles envisagées avec les acteurs locaux ?

M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB : L'année dernière, le bureau d'architecture V+ a été désigné comme auteur de projet. Au début de cette année, le Collège a approuvé l'avant-projet et le permis d'urbanisme devrait être déposé à la fin mars. Le marché des travaux devrait être attribué au cours du troisième trimestre 2023 et le début du chantier est prévu pour fin 2023-début 2024. Le 9 février, nous avons organisé une séance d'information pour les habitants et publié un communiqué de presse.

Pour mener ce projet à bien, nous collaborons avec le centre d'entreprises, Village Partenaire, le CPAS et le réseau associatif local actif en matière d'alimentation durable.

La Halle, située au 164, rue Théodore Verhaegen, est un projet durable dans son essence, avec une perspective environnementale, sociale, économique, mais aussi socio-culturelle ouverte sur le quartier. Un ensemble d'activités complémentaires autour de la thématique de l'alimentation saine, durable et abordable y seront développées. L'objectif est aussi d'en faire un lieu où les habitants du quartier pourront se rencontrer autour de l'alimentation.

À l'arrière du bâtiment, la Halle abritera un pôle multifonctionnel, composé de quatre ateliers de transformation alimentaire à destination de jeunes entreprises, d'une cuisine de quartier, d'une salle polyvalente et d'un point de vente à finalité sociale et durable, géré en coopérative. La Halle se veut un espace d'échanges et d'éducation permanente.

Lancer un projet d'alimentation durable se heurte à un double défi, celui de la solidarité et de l'accès. Cette difficulté justifie une intervention des pouvoirs publics dans ce projet.

Le bâtiment avant, d'une superficie de 430 m², sera affecté au logement. Nous envisageons d'y créer des appartements pour étudiants, en partenariat avec l' AIS de Saint-Gilles et l'Agence immobilière sociale étudiante, mais aussi d'y loger un ou plusieurs jeunes dits « incasables », accompagnés par le Cemo et le CPAS.

Pour ce projet, qui s'inscrit dans le contrat de rénovation urbaine-Roi (CRU 4), la commune perçoit un subside de 2,9 millions d'euros. Les coûts de l'étude de faisabilité s'élèvent à 480.000 euros et celui du chantier est estimé à 5 millions. Le solde est à charge

de la Régie foncière. Nous comptons chercher des financements complémentaires, notamment dans le cadre de l'axe 1 de la Politique de la Ville ou du Fonds européen de développement régional (Feder). Quoi qu'il en soit, comme pour chaque programme, nous nous efforcerons de diminuer la charge sur les fonds communaux.

Plusieurs rencontres et ateliers ont eu lieu avec les acteurs locaux : la coordination sociale du CPAS, Eco&Co, Ensemble pour 1060, l'épicerie sociale de Saint-Gilles, la Maison Eco Huis, les Ateliers du Midi et l'asbl « Cuisine de quartier ». Nous informons régulièrement le secteur de l'évolution du projet afin d'anticiper les éventuelles synergies. Nous avons également visité des projets intéressants et inspirants, tels que la Coopérative alimentaire belge des artisan.es solidaires (Cabas), à Molenbeek ; Bees Coop, à Schaerbeek ; les sites Newton 1 et 2 de Citydev, à Anderlecht ; Greenbizz et les Tanneurs, à Bruxelles-Ville, et les Cuisines partagées au Pianofabriek. Enfin, de nouveaux rendez-vous sont également prévus pour informer les habitants du quartier.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – LB : Je salue la création de ce pôle économique et social durable. Il est essentiel que la Halle soit accessible aux habitants du bas de Saint-Gilles et devienne un lieu de partage et d'échanges. Nous espérons que d'autres espaces de ce type verront le jour afin de faire de Saint-Gilles une commune fédératrice.

*

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant les retransmissions en direct du conseil communal

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : Nous sommes tous très contents de nous retrouver après les nombreuses séances qui se sont tenues de manière virtuelle. Cependant, les personnes qui avaient pris l'habitude de suivre nos débats en ligne, et les citoyens de manière générale, ne peuvent malheureusement plus le faire car la salle n'est pas équipée pour assurer des retransmissions en direct.

Bien que prévue dans l'accord de majorité, la diffusion de nos débats en temps réel n'est pas encore effective.

Où en sont les travaux préparatoires nécessaires (étude de faisabilité, marché public, etc.) à la mise en place du dispositif technique ?

Quels sont les principaux obstacles qui empêchent d'installer le système ? ^[L'1]_[SEP]

Quand la transmission en direct des séances du conseil sera-t-elle possible ? ^[L'1]_[SEP]

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous sommes en mesure de le faire. Un marché public a été lancé l'année dernière et deux prestataires de service ont été désignés au mois d'octobre pour diffuser en direct les séances de novembre et décembre. Les bons de commande ont été établis mais, en raison des consignes sanitaires, la mission a été reportée à 2022.

Nous n'avons pu l'organiser aujourd'hui parce que le délai entre les décisions du dernier Codeco et la date de notre séance de ce soir était trop court pour mobiliser les moyens nécessaires. Nous avons relancé les prestataires afin qu'ils effectuent une retransmission en direct de deux séances tests. Cela devrait être possible en mars et en avril. Puis, nous évaluerons le dispositif mais nous avons bien entendu l'intention de diffuser nos débats en direct par la suite.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : Je comprends qu'organiser une diffusion en direct aujourd'hui n'était pas possible, mais je me réjouis de savoir que c'est pour bientôt.

Procéder à des tests est une bonne idée pour éviter de se retrouver avec un système qui ne fonctionne pas bien, qui freine les débats et perturbe l'écoute des citoyens.

*

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, over de vervolg op de Motie betreffende de deelname van EU onderdanen aan de gemeentelijke verkiezingen van 1ste april 2021 door het College

Dhr Marc Naether, gemeenteraadslid – MR-Open vld groepsleider : De volgende vraag gaat over de motie die we samen hebben gestemd in de gemeenteraad op 1 april 2021 over de deelname van EU-onderdanen aan de gemeenteraadsverkiezingen. In deze motie had de gemeenteraad meerdere dingen gevraagd aan het College, namelijk 5 punten.

De gemeenteraad had het College verzocht een grootschalige voorlichtingscampagne te organiseren over het kiesrecht bij de gemeentelijke verkiezingen voor Europese en niet-Europese onderdanen ter gelegenheid van het halve mandaat van de Gemeenteraad.

De Gemeenteraad verzoekt het College de duurzaamheid van deze voorlichtingscampagne te verzekeren, bijvoorbeeld door de informatie enkele malen per jaar in de communicatiemedia van de gemeente te herhalen.

De Gemeenteraad verzoekt het College elke nieuwe niet-Belgische inwoner systematisch informatie te verstrekken, bijvoorbeeld via een brochure, over zijn of haar democratische rechten, inbegrepen het stemrecht, en de mogelijkheid te bieden aan de geïnteresseerde burgers de inschrijving aan te vragen in het kiesregister op hetzelfde moment en aan hetzelfde loket van hun inschrijving in de gemeente.

De Gemeenteraad verzoekt het College en de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een digitale procedure te voorzien via Irisbox voor de inschrijvingen op de kieslijsten.

En laatste punt, de Gemeenteraad verzoekt het college om nu al – 1 jaar geleden — om met andere gemeenten en het Gewest te overleggen om een strategie te bepalen voor de gemeentelijke verkiezingen van 2024 en binnen 1 jaar – dus voor 1 april 2022 – een concreet voorstel aan de Gemeenteraad voor te leggen.

We zijn nu bijna een jaar later moeten wij vaststellen dat er blijkbaar weinig is gebeurd, misschien behalve de informatiecampagne in “Info Sint-Gillis”. De informatiecampagne ter gelegenheid van het halve mandaat van de gemeenteraad kwam er niet. Ik heb het ten minste niet gezien. Waarom kwam dat niet? Heeft het College ondertussen met de gewestregering contact opgenomen om een digitale procedure voor de volgende verkiezingen te voorzien? Heeft het overleg met andere gemeenten al plaatsgevonden? Kunnen wij dus op de volgende zitting van de gemeenteraad, dus binnen 1 jaar na de stemming van de motie, een voorstel voor een concrete strategie verwachten?

Dhr. Charles Picqué, burgemeester : Mijnheer Naether, het is evident dat de deelname van de Europeanen die tot de Europese Gemeenschap behoren, belangrijk is, en wij danken u voor uw vraag. Er bestaat al informatie die beschikbaar is op de gemeentelijke website. De sensibilisering over dit thema is duidelijk van essentieel belang. Daarom wordt in

samenwerking met het Centrum voor Informatica van het Brussels Gewest (CIBG) een online-formulier opgesteld om het voor de burgers gemakkelijker te maken een aanvraag tot inschrijving op de kiezerslijst in te dienen. Dit formulier moet in mei online staan op de website en in Irisbox. Gelet op de digitale kloof zullen de inwoners deze procedure nog steeds aan de loketten kunnen regelen. Het is belangrijk dat dit mogelijk is om zich te wenden tot onze loketten. Zodra dit formulier ter beschikking is voorziet het college het volgende:

Ten eerste een directe link op onze gemeentelijke website naar dit formulier. Een sensibiliseringscampagne natuurlijk, via een brief met informatie over de procedure gericht aan personen die reeds in het bevolkingsregister en / of vreemdelingenregister zijn ingeschreven, dus een aanvraag te versturen via online formulieren of per post of indienen aan het loket.

Ten tweede: aan burgers die hun verblijfsvergunning verlengen of als ze deze voor het eerst aanvragen aan het loket via een informatiebrochure, indien ze dit wensen, voorstellen om zich onmiddellijk in te schrijven op deze kiezerslijst.

Ten derde een inschrijving op de kiezerslijst toevoegen op de formaliteiten die op afspraak kunnen worden geregeld. Ik denk ook aan de publiciteit die mogelijk kan zijn via Info Sint-Gillis.

Eenzelfde sensibiliseringscampagne is ook voor de Europese verkiezingen van 2024 noodzakelijk. Het gewest en de federale overheid plegen overleg dit thema. We zijn natuurlijk in nauw contact met beide bestuursniveaus om er voor te zorgen dat de organisatie van alle in 2024 geplande verkiezingen voor alle inwoners zo vlot en consistent mogelijk verlopen.

Dit gezegd zijnde, de ervaring heeft ons aangetoond dat het onontbeerlijk en noodzakelijk is deze campagne zo vlug mogelijk te lanceren. Het neemt tijd in beslag om de potentiële kiezers te sensibiliseren. Dus ik denk dat het aangewezen is dat wij zo vlug mogelijk een campagne lanceren, en het is onze bedoeling deze inspanning te leveren.

Ik wil natuurlijk herhalen en in herinnering brengen dat onze gemeente een van onze beste gemeenten was bij de laatste verkiezingen om de Europeanen te sensibiliseren. Ik denk dat schriftelijke strooibrieven en zo niet nutteloos zijn, maar onvoldoende zijn. Ik denk dat goed zou zijn een openbare vergadering in te richten om een nauw contact te hebben met onze inwoners en dat is de reden dat ik ervoor pleit ervoor te zorgen dat onze partijen ook initiatieven nemen om plaatselijke vergaderingen te organiseren gezien dat de ervaring heeft bewezen dat persoonlijke contacten de beste manier is om deze potentiële kiezers op de hoogte te brengen van het bestaan van de verkiezingen en om mensen te sensibiliseren.

Dhr Marc Naether, gemeenteraadslid – MR-Open vld groepsleider : Bedankt voor het antwoord. Ik ben blij te zien dat er een beetje vooruitgang is geweest sinds 2021. Maar u heeft gelijk, het is super belangrijk om dit nu te doen, zo vroeg mogelijk, dus nu, want het

laatste moment voor de inschrijving voor de Europese verkiezingen in de kieslijsten is eind februari 2024 dus precies over twee jaar. We moeten nu beginnen met de sensibilisering, want zoals u al heeft gezegd moet dit zo vroeg mogelijk worden gedaan. Als je dat eind 2023 doet, dan is het te laat. Dus daarom had ik al een jaar geleden deze motie ingediend. U moet niet langer wachten en nu beginnen met de campagne.

Dhr Charles Picqué, burgemeester : Ik heb u gerustgesteld.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant l'abandon des « Journées de l'indépendant »

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : Jusqu'en 2018, la commune et Atrium organisaient régulièrement « La journée de l'indépendant » à l'Hôtel de Ville, puis au siège de hub.brussels. Cette journée rassemblait tous les services compétents en matière d'entrepreneuriat (BECI, UCM, Atrium, les banques...) et connaissait un certain succès parmi les Saint-Gillois.e.s désireux de se lancer en tant qu'indépendants.

Depuis lors, elle n'a plus eu lieu, ni en présentiel, ni en virtuel. C'est fort dommage car, comme les membres du Conseil citoyen permanent viennent encore de le dire, des bourses locales à l'emploi ou des initiatives de ce type sont bienvenues.

Pourquoi ce projet a-t-il été abandonné ? ^[L]_[SEP]

Quelles autres activités le Collège a-t-il organisé depuis pour encourager et soutenir les Saint-Gillois.e.s qui souhaitent travailler en tant qu'indépendants ? ^[L]_[SEP]

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Peut-être eût-il mieux valu attendre ma réponse avant d'en parler aux membres du panel citoyen tout à l'heure parce que le Collège n'a pas abandonné ce projet, il a simplement changé de nom ! « La Journée de l'indépendant » s'appelle aujourd'hui « le Business network ». La prochaine édition se tiendra à la Maison du peuple le 25 avril et sera toujours organisée avec hub.brussels.

Contrairement à ce que vous affirmez, « la Journée de l'indépendant » a bien eu lieu en 2019, à l'initiative du service communal du Développement économique, en collaboration avec – et dans les locaux de – Village Partenaire, et toujours en partenariat avec Hub.

En 2020 et 2021, l'événement n'a pu être organisé en raison de l'épidémie du coronavirus. Hub.brussels m'a d'ailleurs confirmé qu'aucune commune ne l'avait fait en 2020 et seulement cinq ou six ont organisé un Business Network en 2021, souvent, dans des conditions peu idéales compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Malgré cela, nous avons tout de même participé, au cours de ces deux dernières années, à des événements visant à encourager l'entrepreneuriat saint-gillois.

En novembre 2020, par exemple, la commune a participé à la « Semaine des entrepreneurs bruxellois », en collaboration avec l'UCM, Unizo et hub.brussels. Cette initiative avait pour but « de soutenir les entrepreneurs, de les outiller pour se lancer, pour faire grandir leur activité ou la réinventer, ainsi que de financer leur projet ou leur relance ».

En septembre 2021, l'Infobus du 1819 de hub.brussels s'est installé à plusieurs reprises dans la commune dans le cadre de sa campagne d'information dans l'espace public autour de la création et du développement d'une entreprise.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant la situation des extensions temporaires de terrasses.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : Pendant la pandémie, la commune a, à juste titre, autorisé les extensions de terrasses temporaires sur la voie publique.

Cependant, dans de nombreux endroits de la commune, ces terrasses ont été maintenues et sont parfois assez délabrées. À Ixelles par contre, elles ont toutes été retirées à la fin du mois de janvier.

Le Collège autorise-t-il encore ces terrasses ? Si oui, jusqu'à quand ? ^[11]_[SEP]

Dès lors qu'elles sont maintenues, ne devraient-elles pas faire l'objet d'un contrôle de stabilité, du respect des normes et de leur inscription dans le contexte patrimonial ? ^[11]_[SEP]

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : En juin 2020, afin de soutenir le secteur de l'horeca, fortement touché par les répercussions de la pandémie, et de faciliter le respect des mesures sanitaires, la commune a autorisé les extensions de terrasses jusqu'à la fin de l'été. Mais, après de nouveaux confinements et des limitations et restrictions des horaires d'ouverture imposées à l'Horeca, le Collège a décidé de permettre le maintien de ces terrasses jusqu'au 31 octobre 2022, tout en prévoyant leur retrait entre novembre 2021 et le 1^{er} avril 2022. Cependant, dans une nouvelle circulaire datée d'octobre 2021, le secrétaire d'État chargé de l'urbanisme, renouvelait la possibilité pour le secteur Horeca d'installer et d'étendre les terrasses jusqu'au 15 janvier 2022. Dès lors, au début de cette année, le Collège a choisi de prolonger leur maintien entre le 15 janvier et la fin mars afin de faire la jonction avec le 1^{er} avril, date à laquelle elles sont à nouveau autorisées.

Quelque 115 autorisations ont été accordées, preuve du succès de cette disposition. Je tiens à remercier tous les services qui ont contribué à la réussite de cette opération.

Toutes les communes n'ont pas pris la même décision. Ixelles, par exemple, a imposé le démantèlement des terrasses au début janvier. Nous ne l'avons pas fait pour trois raisons.

D'abord, à cause des coûts qu'auraient entraînés, pour les exploitants, le démantèlement et le stockage d'un dispositif qu'ils auraient pu remonter deux mois plus tard.

Ensuite, en janvier, une nouvelle vague épidémique due au variant « omicron » suscitait beaucoup d'inquiétudes. Il nous a donc semblé opportun de maintenir les terrasses qui permettent au secteur d'accueillir sa clientèle tout en limitant la propagation du virus.

Enfin, nous souhaitons continuer à soutenir les établissements qui avaient beaucoup souffert durant l'hiver à cause de nouvelles restrictions. Dans la mesure où il n'est pas impossible que le mois de mars soit plus estival que les suivants, il aurait été dommage qu'ils ne puissent exploiter leurs terrasses dès les premiers beaux jours.

Néanmoins, il est aussi important de veiller à la propreté de l'espace public, à l'entretien des terrasses et à la sécurité des usagers. Certaines sont en effet dans un état problématique. Les autorisations sont toujours délivrées à titre précaire et l'installation de terrasses doit se faire dans le respect des législations en vigueur et des lignes directrices édictées par le secrétaire d'État à l'urbanisme. Les terrasses doivent être amovibles et démontables dans les 24 h si l'autorité communale l'exige.

Pour l'instant, des agents constatateurs contrôlent systématiquement toutes les terrasses et les extensions afin d'identifier celles qui sont en mauvais état ou abandonnées. Lorsque c'est le cas, des contacts sont pris avec le gérant pour qu'il rénove ou démonte la terrasse.

Ces contrôles vont aussi nous permettre de repérer les installations qui ne respectent pas la réglementation et d'intervenir.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : Merci pour cette réponse très complète.